



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

Communiqué de presse

Le 9 janvier 2012

Une taxe sur les transactions financières au péril de la campagne électorale ?

En déclarant que la France « *n'attendra pas que les autres soient d'accord* » pour instaurer une taxe sur les transactions financières, Nicolas Sarkozy a paradoxalement mis ce projet en danger. En effet, s'il est extrêmement tentant de souhaiter la mise en place rapide d'une telle taxe en France, cette accélération solitaire, aux accents électoralistes évidents, fait peser de grands risques à ce projet.

Il faut avant tout se féliciter que de nombreux responsables politiques qui jugeaient il y a encore peu de temps que cette taxe était utopique et qu'elle n'était pas souhaitable, voire même impossible à mettre en œuvre, comptent aujourd'hui parmi les plus fervents supports de cette taxe.

Cette taxe est en effet hautement souhaitable à condition qu'elle soit conçue, en termes d'assiette et de taux, pour dissuader la spéculation sans pour autant empêcher les investissements productifs et que son rendement soit utilisé pour mener des politiques publiques, à l'échelle européenne et/ou internationale, permettant par exemple de financer l'aide au développement, de mener des investissements en matière de politique sociale et environnementale... Manifestement, le projet de Nicolas Sarkozy, au demeurant particulièrement flou sur les objectifs et sur les aspects concrets de cette taxe, ne répond pas à ces objectifs : son projet semble avant tout destiné à dégager quelques ressources au travers d'un impôt français afin de réduire les déficits publics nationaux.

Par ailleurs, il passe complètement sous silence le travail déjà récemment mené par le parlement européen qui estime dans son rapport de mars 2011 que l'Union européenne peut et doit instaurer cette taxe. Certes, il est peu probable que les 27 États membres de l'Union européenne tombent subitement d'accord pour instaurer rapidement une taxe européenne sur les transactions financières (ce qui serait pourtant nécessaire). Il est en revanche possible d'avancer sous forme de coopération renforcée avec plusieurs États : cette voie, qui aurait le mérite de conférer à cette taxe une surface internationale donc de réelles chances de survivre et d'inspirer d'autres États, est aujourd'hui visiblement ignorée par Nicolas Sarkozy alors qu'elle répond davantage à l'objectif initial de cette taxe.

Le risque serait alors de voir les États potentiellement intéressés se braquer, laisser la France agir seule et mettre en œuvre une taxe éloignée de ses objectifs premiers pour, in fine, déclarer que cette taxe n'est finalement pas souhaitable ni efficace. Car le risque existe également qu'une taxe isolée ne produise les effets escomptés ou qu'elle soit détournée de ses objectifs pour ne constituer en réalité qu'un impôt national de plus. La taxe sur les transactions financières serait condamnée alors que, même si beaucoup de temps a malheureusement été perdu du fait de l'opposition aveugle de l'idéologie néolibérale à ce projet, il est plus que jamais souhaitable et aujourd'hui possible de l'instaurer simultanément dans plusieurs États.

Il faudrait donc plutôt faire en sorte que la France pousse ses partenaires à mettre rapidement en place une réelle taxe sur les transactions financières et que celle-ci ne devienne pas otage du calendrier électoral français.

Suivez le débat sur notre blog : www.blogfiscal.fr